

Information aux actionnaires de Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Global Yield USD

CS Investment Funds 2

Société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois

5, rue Jean Monnet
L-2180 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 124019

(la «**société**»)

Nous informons les actionnaires de **CS Investment Funds 2 – Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Global Yield USD** (aux fins de la présente section, le «**compartiment**»), que le conseil d'administration de la société (le «**conseil d'administration**») a décidé de prendre plusieurs mesures dont le but final est la liquidation du compartiment. Ces mesures peuvent être résumées comme suit:

Dans un premier temps, le compartiment sera converti en un fonds relais et donc investira au moins 85% du total de ses actifs dans **Credit Suisse (Lux) Global High Income Fund USD**, un compartiment de **CS Investment Funds 4** (le «**fonds cible**»), via une souscription par apport en nature.

Dans un deuxième temps, immédiatement après l'achèvement de la première étape, le compartiment sera liquidé en nature. En conséquence, les actionnaires du compartiment recevront des actions du fonds cible et deviendront actionnaires du fonds cible.

1. Modification de l'objectif et de la politique de placement du compartiment

Le conseil d'administration a décidé de modifier l'objectif et la politique de placement du compartiment. Du fait de ces modifications, le compartiment poursuivra une stratégie maître-relais en investissant au moins 85% du total de ses actifs dans le fonds cible.

Le fonds cible est un compartiment de CS Investment Funds 4, un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise à la partie I de la loi du 17 décembre 2010.

La société et CS Investment Funds 4 sont tous deux gérés par Credit Suisse Fund Management S.A. et ont désigné Credit Suisse (Luxembourg) S.A. comme banque dépositaire et Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. comme administration centrale.

L'objectif et les principes de placement du compartiment, de même que l'objectif et les principes de placement du fonds cible sont modifiés comme suit:

Objectif de placement du compartiment et du fonds cible

L'objectif de placement du compartiment est d'atteindre le meilleur rendement possible, tout en assurant un revenu élevé et régulier dans la devise de référence et en tenant compte du principe de répartition des risques, de sécurité du capital investi et de liquidité des actifs investis.

Le compartiment fait l'objet d'une gestion active sans référence à un indice de référence.

Principes de placement du compartiment

Afin de réaliser son objectif de placement, le compartiment poursuit une stratégie maître-relais. Au moins 85% du total des actifs du compartiment seront investis dans Credit Suisse (Lux) Global High Income Fund USD, un compartiment de CS Investment Funds 4 (le «fonds cible»).

CS Investment Funds 4 est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) ayant la forme juridique d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) soumise à la partie I de la loi du 17 décembre 2010. Il a désigné Credit Suisse Fund Management S.A. comme société de gestion.

Le compartiment peut détenir jusqu'à 15% du total de ses actifs nets en actifs liquides sous la forme de dépôts à vue ou à terme auprès d'établissements financiers de premier ordre, ainsi que d'instruments du marché monétaire qui ne sont pas considérés comme des valeurs mobilières transférables et dont la durée de placement ne dépasse pas douze mois, dans une devise convertible.

Principes de placement du fonds cible

Le fonds cible est un fonds de classes d'actifs mixtes, avec une allocation flexible aux différentes catégories d'investissement. La pondération des différentes catégories d'investissement est susceptible de varier au fil du temps en fonction des prévisions du gestionnaire de portefeuille concernant les marchés, de sorte que le fonds cible peut, à tout moment, être fortement concentré sur une classe d'actifs, même si un degré de diversification élevé sera maintenu au sein de chaque classe d'actifs. Les placements du fonds cible privilégieront les catégories d'investissement affichant un rendement supérieur à la moyenne.

De plus, selon les points de vue et les stratégies de couverture du gestionnaire de portefeuille, l'allocation flexible pourrait refléter une exposition longue ou courte au sein d'une classe d'actifs, bien qu'il ne soit pas prévu qu'une seule classe d'actifs présente une exposition nette globale courte.

Pour atteindre son objectif de placement, le fonds cible investira ses actifs nets dans le monde entier (y compris dans les pays émergents), directement ou indirectement, sous réserve de respecter les principes de placement mentionnés ci-dessous, dans des instruments énumérés au chapitre 6 («Restrictions d'investissement») du prospectus du fonds cible, quelle que soit la monnaie utilisée mais conformément au principe de répartition des risques, émis par des émetteurs publics, semi-privés et privés, indépendamment de leur branche ou secteur d'affiliation. Les valeurs mobilières précitées peuvent être cotées sur des bourses de valeurs ou négociées sur d'autres marchés réglementés qui fonctionnent régulièrement, sont reconnus et sont accessibles au public. Les bourses de valeurs et les autres marchés réglementés doivent se conformer aux exigences de l'article 41 de la loi du 17 décembre 2010. Les instruments dans lesquels le fonds cible investira peuvent inclure, sans s'y limiter, les actions et les autres titres assimilés à des actions (american depository receipts [ADR], global depository receipts [GDR], parts bénéficiaires, droits à dividende, bons de participation de sociétés immobilières et de real estate investment trusts (REIT) fermés), les titres de créance, les titres de créance à haut rendement, les obligations, les Notes et les titres à taux fixe ou variable similaires (y compris les titres émis sur une base d'escompte) d'émetteurs domiciliés dans le monde entier, ainsi que les actions ou parts d'autres OPCVM et/ou d'autres OPC, conformément à la section 1), paragraphe e), du chapitre 6 («Restrictions d'investissement») du prospectus du fonds cible, qui ont une politique de placement conforme à la politique de placement du fonds cible.

Allocation d'actifs du fonds cible

L'exposition totale du fonds cible aux classes d'actifs énumérées ci-dessous doit demeurer, que ce soit de manière directe ou indirecte, dans les limites fixées ci-dessous (exprimées en pourcentage de la fortune nette du fonds cible):

Classe d'actifs	Fourchette
Titres à revenu fixe et autres titres de créance	10%-90%
Obligations convertibles	0%-20%
Actions et autres titres assimilés à des actions	10%-90%
Matières premières	0%-15%

Conformément aux dispositions du chapitre 6 («Restrictions d'investissement») du prospectus du fonds cible, l'exposition aux matières premières (y compris aux différentes catégories de matières premières) sera obtenue indirectement, via l'utilisation d'organismes de placement collectif et d'instruments financiers dérivés (tels que des total return swaps, des options et des futures).

Classes d'actions

Les actions du compartiment seront investies dans les classes d'actions suivantes du fonds cible:

Compartiment

CS Investment Funds 2

Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Global Yield USD

Classe (monnaie)	ISIN	Commission de gestion max. (par an)	Frais courants* (selon DICI)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
B USD	LU1657989965	1,30%	1,45%	3	n.p.
UB USD	LU1663962477	1,05%	1,25%	3	n.p.
PB USD	LU1663962394	1,10%	1,15%	3	**
UBP USD	LU1663962550	0,96%	0,85%	3	**

Fonds cible

CS Investment Funds 4

Credit Suisse (Lux) Global High Income Fund USD

Classe (monnaie)	ISIN	Commission de gestion max. (par an)	Frais courants* (selon DICI)	Indicateur synthétique de risque et de rendement	Commission de performance
B USD	LU1097743592	1,30%	1,41%	4	n.p.
UB USD	LU1195447187	0,90%	1,21%	4	n.p.
B USD	LU1097743592	1,30%	1,41%	4	n.p.
UB USD	LU1195447187	0,90%	1,21%	4	n.p.

* Les chiffres se fondent sur une estimation des frais courants.

** La commission de performance est décrite en détail au chapitre 23 («Compartiment») du prospectus du compartiment.

Nous informons les actionnaires que la commission de gestion et les frais courants indiqués reflètent la situation du compartiment avant la souscription par apport en nature. Pendant la durée de la structure maître-relais, aucune commission de gestion ne sera prélevée au niveau du compartiment en sus de la commission de gestion débitée au niveau du fonds cible. En outre, pendant la durée de la structure maître-relais, aucune commission de performance ne sera prélevée au niveau du compartiment en sus de la commission de performance débitée au niveau du fonds cible.

Profil de l'investisseur

Le compartiment et le fonds cible sont destinés aux investisseurs présentant une tolérance au risque moyenne et un horizon d'investissement à moyen terme qui souhaitent s'exposer aux caractéristiques de risque et de rendement des placements mixtes.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désignée par le conseil d'administration comme organe de révision indépendant chargé d'émettre un avis sur la souscription par apport en nature et le nombre d'actions émises en contrepartie de cette souscription.

Au Luxembourg, la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF) a approuvé l'investissement du compartiment dans le fonds cible.

Les modifications apportées au prospectus de la société entreront en vigueur au 14 janvier 2021. À compter de cette date, le compartiment investira presque exclusivement dans les actions du fonds cible.

2. Liquidation en nature de CS Investment Funds 2 – Credit Suisse (Lux) Portfolio Fund Global Yield USD

La procédure de liquidation du compartiment débutera le 15 janvier 2021.

Plus aucun rachat d'action ne sera accepté dans le compartiment après le 13 janvier 2021 à 13h00 HEC. Plus aucune souscription d'action ne sera acceptée dans le compartiment à compter de la date de publication de la

présente information. Une provision sera constituée dans le compartiment pour tous les paiements dus et les paiements futurs en lien avec cette liquidation.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, a été désignée par le conseil d'administration comme organe de révision indépendant chargé d'émettre un avis sur les actions du compartiment qui seront annulées du fait de la liquidation du compartiment.

Le produit net de la liquidation du compartiment sera distribué en nature aux actionnaires le 15 janvier 2021.

Après la clôture de la liquidation, les comptes et les livres comptables du compartiment seront conservés par Credit Suisse Fund Services (Luxembourg) S.A. pendant une période de cinq ans.

Tous les frais juridiques, administratifs ou de conseil liés à la préparation et à la réalisation des changements présentés aux points (1) et (2) ci-dessus seront pris en charge par Credit Suisse Fund Management S.A., à l'exception des honoraires versés à l'organe de révision, qui seront imputés au compartiment. Les frais de transaction liés à la vente et à l'achat de titres seront pris en charge par le compartiment.

En raison des changements présentés aux points (1) et (2) ci-dessus, les actionnaires du compartiment recevront des actions du fonds cible et deviendront actionnaires du fonds cible le 15 janvier 2021; par conséquent, ils obtiendront des droits de vote dans le fonds cible. Plus généralement, les actionnaires doivent être conscients de la forme juridique différente du fonds cible et prendre acte des différences qui en résultent en termes de structure de gouvernance et de frais courants (comme indiqué dans le tableau ci-dessus).

Les actionnaires qui ne consentent pas aux modifications présentées aux points (1) et (2) ci-dessus peuvent obtenir le remboursement gratuit de leurs actions du compartiment jusqu'au 13 janvier 2021 à 13h00 HEC.

Nous informons les actionnaires que le nombre d'actions du fonds cible qu'ils recevront suite à la liquidation en nature ne correspondra pas forcément au nombre d'actions qu'ils détenaient dans le compartiment, mais dépendra du nombre d'actions du fonds cible détenues par le compartiment au moment de sa liquidation. Après la liquidation, les actions du compartiment ne donneront plus aucun droit sur le compartiment ou la société.

Les actionnaires doivent s'informer quant aux éventuelles incidences fiscales des modifications précitées dans leur pays de citoyenneté, de résidence ou de domiciliation respectif.

Suite à la liquidation en nature mentionnée ci-dessus, le compartiment «CS Investment Funds 2 – Portfolio Fund Global Yield USD» cessera d'exister.

Nous informons les actionnaires qu'après l'entrée en vigueur des changements ci-dessus, le nouveau prospectus de la société, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en vigueur, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel et les statuts peuvent être obtenus auprès du siège social de la société conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

En outre, le prospectus du fonds cible, le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) en vigueur, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel et les statuts peuvent également être obtenus auprès de la société conformément aux dispositions du prospectus. Ces documents sont également disponibles sur www.credit-suisse.com.

Luxembourg, le 11 décembre 2020

Le conseil d'administration